DES DISPOSITIFS POUR LA PRISE EN CHARGE DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Témoignage de Aude JAMIN, personne ressource handicap au CFA d'Auzeville

Centre de Formation d'Apprentis
Cité des Sciences Vertes
Formation · Expérimentation · Production

SEMINAIRE HANDICAP

11 ET 12 DECEMBRE 2017

Sommaire de l'intervention

- « Charte pour l'accueil des personnes handicapé en formation et missions de la personne ressource »

- La prise en charge des apprenants en situation de handicap au CFA d'Auzeville :

  - Accueil individualisé
  - Repérage
  - Evaluation des besoins
  - Mise en œuvre des adaptations nécessaires
  - Mise en place du parcours personnalisé de formation
  - Le suivi du parcours
  - Des exemples concrets

- Quelques chiffres cette année

❑ Charte pour l'accueil des personnes en situation de handicap en formation

Contexte : Loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

- En Région ex « Midi-Pyrénées », association de la Région et de l'Agefiph pour la signature d'une convention triennale pour accroître quantitativement et qualitativement la formation du public handicapé.

- Présentation aux organismes de formation d'une charte pour l'accueil des personnes en situation de handicap :

- Les **engagements de l'OF** par son adhésion:
  - Accueil du public sans discrimination
  - Mise en œuvre des adaptations nécessaires
  - Mobilisation d'une personne ressource

- Les **engagements de la Région et de l'Agefiph** :
  - Professionnaliser les personnes ressources, par des rencontres et sur des thématiques spécifiques
  - Appui d'une chargée de mission : N. Bayle

❑ Missions de la « personne ressource » précisées dans la charte :

- Procédure d'accueil individualisé
- Dialogue avec le prescripteur et/ou les partenaires
- Mise en œuvre et suivi des adaptations

Bénéficiaires : **public éligible loi 2005** : Personne avec une RQTH, une AAH ou AEH, une notification délivrée par la CDAPH, une carte d'invalidité,…

❑ Prise en charge des apprenants en situation de handicap au CFA :

- Signature de la charte Région et Agefiph et présence d'une personne ressource handicap sur le CFA depuis 2010.

1- Accueil individualisé :

- Lors des Journées Portes Ouvertes
- Lors des entretiens de recrutement au printemps et en juillet
- Dès la rentrée

2- Repérage :

- Dossiers d'inscription, présentation en classes, tests de positionnement, test ROC, entretiens.
- Une moyenne de 20% d'apprenants repérés « en situation de handicap », soit environ 50 jeunes repérés chaque année.
- Une moyenne de 5% d'apprenants avec RQTH

3- Evaluation des besoins :

- **Entretien approfondi** par la PRH :

  Le parcours scolaire, les difficultés rencontrées et les prises en charges passées, les points forts de l'apprenti, les besoins d'aménagements.

- Résultats des positionnements et test ROC et prise en compte des bilans médicaux fournis.

- Si besoin, s'appuyer sur des interlocuteurs et actions spécifiques pour l'évaluation des besoins :

  - ✓ Les Prestations Ponctuelles Spécifiques (PPS) financées par l'Agefiph : expertises par type de handicap pour évaluer les besoins et les compensations à mettre en œuvre.

  - ✓ Les appuis à la compensation des troubles spécifiques des apprentissages (TSA ou troubles Dys).

4 – Mise en œuvre des adaptations nécessaires :

Préambule : Le décret n°2006-26 du 9 janvier 2006 définit les principes de non-discriminations et d'accessibilité sur l'accès à la formation :

- ✓ **L' accessibilité** c'est permettre à une personne handicapée d'accéder à une situation donnée en compensant son handicap.

- ✓ **Compenser** c'est supprimer ou réduire une situation de handicap par des moyens appropriés :

- ➢ <u>Les aides humaines</u>
  Interface de communication, secrétaire scripteur / lecteur, transcripteur langue des signes,…

- **Les aides techniques**
  - Appareillage, prothèse, matériel braille, fauteuil ergonomique, aménagement du poste de travail,…
- **Les aides à la mobilité**
  - Adaptation du véhicule personnel, transport domicile / travail,…
- **Les aménagements administratifs et organisationnels**
  - Adaptation de la durée de formation ou du contrat, des rythmes,…
- **Les aménagements pédagogiques**
  - Photocopies des cours, adaptation des supports, des méthodes,….
  - Aménagement d'examens : tiers temps, secrétaire lecteur et/ou scripteur, interface de communication, utilisation d'un ordinateur,…

5- Mise en place du parcours personnalisé de formation :

- Rédaction du Parcours Personnalisé de Formation qui est validé par le coordonnateur de formation et par l'apprenant
- Transmission du PPF à l'équipe
- Constitution des dossiers de demandes d'aménagements d'examens
- Contact avec les partenaires adéquats pour les demandes financières et mises en œuvre de compensations humaines et techniques.

6- Suivi du parcours de l'apprenant en situation de handicap :

- Entretiens de suivi de l'apprenant
- Participation aux bilans semestriels.
- Points de régulation avec les différents partenaires : CFAS, employeurs, équipes éducatives,…
- Sensibilisation et soutien des équipes pédagogiques
- Coordination avec les actions de soutien individualisé mises en œuvre sur l'établissement (PRAQA, appui CDR, ateliers d'accompagnement spécifique, intervention CFAS)
- Entretiens de bilan de l'apprenant et appui à l'insertion professionnelle.

7- Quelques cas concrets :

Accueil d'un jeune **sourd et muet** en octobre pour un apprentissage en BTS AP

- 1er entretien le jeune / la développeuse de l'apprentissage qui est en lien avec l'entreprise / la coordinatrice de formation / la PRH : évaluation des besoins avant signature du contrat.

- Proposition au jeune d'intégrer la classe sur une demi-journée pour voir comment cela se passe en cours et sur des travaux de groupe.

- Faire au plus vite une demande de financement pour un interprète en langues des signes via une PPS.

- Problématiques rencontrées : urgence et pas de prescripteur, 1er contact Agefiph et ARIEDA non concluant
- Demande appui à un contact Cap Emploi qui prescrit la PPS
- 1er Entretien du jeune avec l'ARIEDA réalisé, compte-rendu aux Agefiph avec demande financement pour interprète
- 2ième rencontre au CFA : ARIEDA / le jeune / la coordinatrice / la PRH : affiner les besoins / s'organiser
- Proposition d'une rencontre avec l'équipe pédagogique pour donner des éléments d'accompagnement lorsque l'interprète ne sera pas là.
- Dossier de demande d'aménagement des examens

Accueil d'un jeune avec **déficience cognitive sévère**

- Jeune issus d'une classe ULIS puis 1ère année de contrat d'apprentissage avec le CFAS
- Des rencontres avec le CFAS puis avec la maman en juin et juillet 2016.
- Le CFAS fait la demande de financement d'une interface de communication auprès du Fiphfp via la mairie.
- Un PPF partagé avec l'équipe et l'interface
- Dossier d'aménagement des examens constitué
- Soutien CFAS prévu une fois par mois au CFA à partir de janvier, suivi socio-pro régulier.

- Essai internat non concluant / difficultés rencontrés avec les autres apprentis, malgré nos interventions et sensibilisation.
- Rencontre en novembre : CFAS / maman / coordo / PRH / interface : malgré les différents soutiens mis en œuvre, inquiétude de l'équipe sur la place du jeune au CFA / aux apprentissages et / aux autres apprentis.
- Concentration des efforts d'apprentissage sur l'acquisition des compétences professionnelles, obtention du diplôme non visée, quel soutien complémentaire ?
- Questionnement de l'équipe pédagogique sur sa capacité à accompagner cet apprenti en classe

❑ Quelques chiffres cette année :

- Une grande majorité de troubles « dys » avec variabilité quant à la sévérité du trouble
- Des déficiences cognitives et retards de développement plus ou moins importants, trouble envahissant du développement, troubles attentionnels
- 54 jeunes repérés, 12 avec une RQTH
- Plusieurs bénéficiaient d'AVS lorsqu'ils étaient en voie scolaire
- 7 interfaces de communication mis en œuvre à cette rentrée : 5 en CAPA, 2 en BP (dysphasies, troubles cognitifs, TED), par le biais de financements Fiphfp (employeur Mairie) et Agefiph (employeur entreprise). Plusieurs organismes intervenant.

Quelques Réflexions…

- Question du temps délégué pour ces missions
- Importance du réseau et de la professionnalisation
- Question de la formation des équipes pédagogiques
- Comment gérer une classe avec autant de besoins spécifiques et d'attention nécessaire ?

Vos questions…

Merci pour votre attention